

A.S.A. DE LA VALLEE DE LA LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°2-2017

Date de convocation : 15 mai 2017

Date de réunion : 30 mai 2017

Nombre de voix en exercice : 6077

Nombre de voix présentes ou représentées: 1605

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le mardi 30 mai à 15h10 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de la Loire légalement convoqués à la salle de la Mairie de Voncq.

Sous la présidence de Monsieur Christian MARTINOT

Etaient présents en tant que syndics :

Monsieur Martial AMOUR
Monsieur Denis DUBOIS
Monsieur Thierry DUPUIS
Monsieur Jean-Louis DOYEN
Monsieur Marcel LEMOINE
Monsieur Joël LESURE
Monsieur Christian MARTINOT
Monsieur Guy MORLET

Etaient excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMART
Monsieur Olivier GODART
Monsieur Luc DAVE

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2015/2016
- Renouvellement des syndics groupe 2
- Présentation des travaux 2017
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant la Mairie de Voncq pour la mise à disposition de la salle des Jeunes. Il remercie également toutes les personnes présentes et propose de commencer la réunion. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

- **Rapport d'activités 2015-2016**

Le conseiller indique qu'en raison des contraintes financières des partenaires administratifs, aucune intervention d'entretien n'a pu être réalisée en 2015. Le programme de travaux initialement instauré a donc été entrepris sur 2016.

Travaux d'entretien de cours d'eau 2016

- **Travaux d'entretien de la Loire ; bras de Coulommes** (5600ml)
 - Commune(s) concernée(s): Coulommes&Marqueny, Chuffily-Roche
 - Descriptif travaux:
 - Coupe mécanique de la végétation buissonnante,
 - Interventions manuelles de désencombrement,
 - Aménagement ponctuel du lit,
 - Entreprise retenue : SARL ETA MAHAUT pour 5 656 € HT

- Plan de financement :

- Agence de l'eau Seine Normandie : 40 %
- Entente Oise Aisne : 20 %
- ASA : 40 %

L'assemblée générale n'a pas de question vis à vis des travaux effectués en 2016 et n'émet aucune remarque sur le rapport d'activités présenté.

- **Renouvellement des syndicats :**

Les personnes du groupe 2 demandent le renouvellement de leur mandat, à savoir :

Messieurs Nicolas GIRARDOT, Thierry DUPUIS, Guy MORLET, Bruno MAHAUT, Maurice CREUWELS, Martial AMOUR, Joël LESURE.

Le Président indique que M. Bruno MAHAUT et Maurice CREUWELS ne souhaite pas renouveler leur mandat. Un appel à candidature est fait à l'assemblée. M. Jean-Pol RICHELET et Sébastien MAHAUT proposent leur candidature.

Validation des candidatures individuelles :

Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité

Renouvellement du groupe :

Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité.

- **Budget 2017**

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur du Vouzinois pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2017, à savoir :

- Classe 1 & 2 : 1,30 €HT/ha
- Classe 3 & 4 : 0,97 €HT/ha

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 23 205 € et en investissement à 0 €.

Présentation des travaux 2017

- Entretien végétation du Vaux Champagne: (4 000 ml)
 - Intervention mécanique (broyage)
 - Coupe manuelle de réouverture du milieu (sujets arborescents)
 - Intervention manuelle de désencombrement du lit
 - Réalisation ponctuelle d'aménagements (*Monchoet – 150 t*)
 - Intervention spécifique curage Vaux Champagne
- Coût d'intervention: 11 350 € HT + 520 € HT curage
- Entreprise :SARL ETA MAHAUT

– Plan de financement :

- Agence de l'eau Seine Normandie : 40 % à 80 % en fonction de la thématique
- Entente Oise Aisne : 20 % sur la partie entretien.
- ASA : 20 à 40 % en fonction de la thématique.

Questions diverses

M. MORLET interroge le président sur la modification de l'appel de cotisation des trésoreries et le fait que celles-ci ne feront plus de poursuites en cas de non recouvrement si l'appel est inférieure à 15 € alors qu'auparavant la somme minimale était de 5 €. Une simulation des « petits » propriétaires et du montant que cela représente serait intéressante à faire.

Le conseiller lui indique que l'UDASA réfléchit actuellement sur la réalisation d'un logiciel permettant de n'appeler les propriétaires que lorsque la cotisation est supérieure à 15 €.

M. LESURE fait remarquer qu'il faudrait avertir les propriétaires dans la mesure où ceux-ci ne recevraient plus d'appel de cotisation annuel.

L'assemblée semble apprécier cette démarche permettant de limiter le risque d'impayés.

M. LEMOINE souhaite avoir quelques informations sur la cartographie des cours d'eau. En effet, celui-ci s'interroge sur la période de classification sur le secteur de l'ASA.

Le conseiller rappelle que cette cartographie émane du ministère de l'environnement et a pour objectif de cartographier les cours d'eau du département afin de faciliter le travail d'entretien du riverain. Ainsi, en présence d'un fossé, l'intervention n'est pas soumise à police de l'eau et le riverain peut faire « ce que bon lui semble ». Par contre, en cas de classement en cours d'eau, certaines dispositions sont à prendre avant toute intervention.

Afin de permettre la détermination d'un cours d'eau, plusieurs caractéristiques cumulatives doivent être prises en compte à savoir la présence d'une source, un lit présent à l'origine et la présence d'eau une majeure partie de l'année.

La DDT a déjà cartographié l'ensemble du bassin versant de la Retourne. Actuellement, le Bassin versant de la Bar est en cours de finalisation et celui de la Sormonne est en cours de prospection. Viendront ensuite celui de la Chiers, de l'Aisne, ... mais sans pour autant connaître la chronologie exacte des secteurs.

L'UDASA, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la FDSEA travaille à la présentation des cartes mais également sur l'expertise locale afin de déterminer la typologie du cours d'eau ou fossé.

Pour information, les cartes originelles permettant la levée de terrain sont disponibles sur le site internet de la DDT et celle-ci communique également sur les dates et les secteurs prospectés

Le conseiller indique que des travaux de curage du bras de Vaux-Champagne seront réalisés cette année suite à la demande de la commune, au niveau du bas du village, le long de la pâture à M. GRUZELLE. De plus, une intervention entre les terres de M. AMOUR et DOYEN devra également être entreprise.

Le président indique qu'un saule a chuté sur le bras de Roche, en amont de la ferme équestre et qu'il faudra l'intégrer dans les travaux de 2017.

N'ayant plus de question, le président lève la séance à 16h00.

Le Président

Christian MARTINOT